

« Rejoindre les étudiants autochtones »
par Emily Faries, D.Ed.

Pour répondre adéquatement aux besoins en matière d'éducation des élèves autochtones, il est nécessaire de bien comprendre leur culture, leur vision du monde et leur expérience historique, il faut également connaître leur expérience dans le domaine de l'éducation. Les répercussions de l'éducation sont intergénérationnelles, ce qui veut dire que l'expérience et l'attitude de leurs parents et des générations antérieures à l'égard de l'éducation ont une incidence sur les élèves d'aujourd'hui, sur la génération actuelle. C'est pourquoi les enseignants doivent se mettre dans la peau des étudiants autochtones afin d'être en mesure de comprendre pourquoi et comment leur venir en aide.

Historiquement, depuis l'arrivée des Européens, les peuples autochtones se sont vus refuser le droit d'étudier leur propre culture, leur propre histoire et leur propre langue au sein des différents systèmes d'éducation. Dans une tentative pour annihiler la culture et la langue autochtones, les écoles ont en effet été utilisées pour assimiler les enfants afin que les générations futures ne reçoivent ni ne transmettent les enseignements traditionnels autochtones. Des systèmes d'éducation étrangers ont été imposés aux enfants autochtones dans le but de les « européeniser » puisqu'ils constituaient une cible facile permettant de s'assurer que les générations futures ne ressentent aucune appartenance à la culture, à la langue et à l'identité de leurs ancêtres.

Des pensionnats ont tout d'abord été créés dans le but de détruire la culture et la langue autochtones, et les effets de cette époque sont encore ressentis aujourd'hui par les Autochtones, leurs familles, leurs collectivités et leurs nations. Au pensionnat, il était interdit aux enfants de parler leur langue et de vivre selon leur culture.

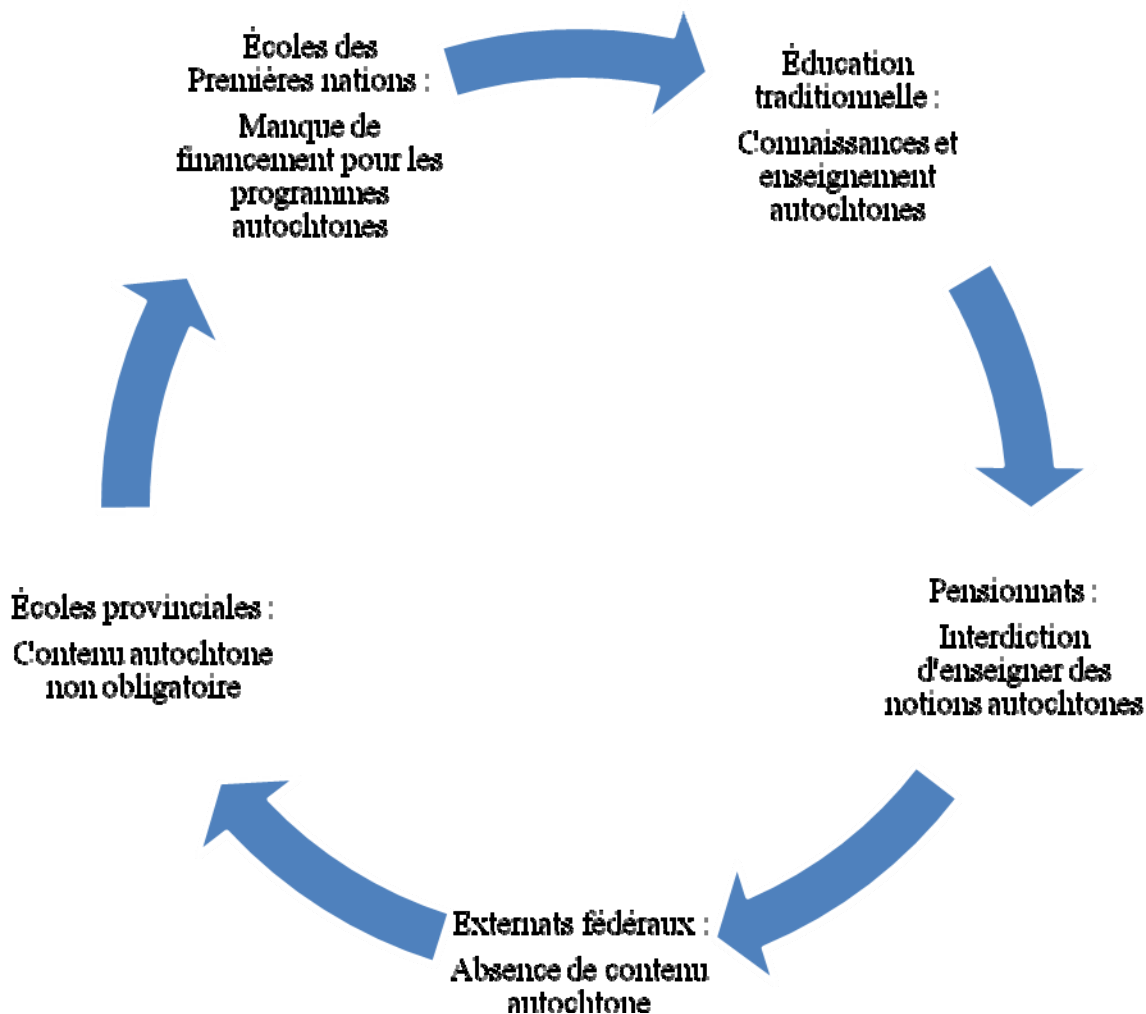
Des externats fédéraux ont ensuite été mis sur pied pour que les enfants autochtones puissent aller à l'école sur les réserves, mais les programmes scolaires offerts ne reconnaissaient aucunement la culture ni la langue des enfants. Les externats contribuèrent donc à la suppression continue de la culture autochtone, les enfants n'y apprenant que l'histoire, la culture, les valeurs et la langue non autochtones. « Il est nécessaire de reconnaître ouvertement que l'éducation, telle qu'elle est actuellement dispensée, est un génocide culturel. Son objectif est de laver le cerveau de l'enfant autochtone et de lui inculquer des connaissances, des valeurs et une identité non autochtones » [Traduction] (Hampton, 1995, p.35).

Puis, dans les années 1950, le gouvernement fédéral a voulu intégrer les élèves autochtones dans les écoles provinciales. C'est ainsi qu'il a révisé la *Loi sur les Indiens* en 1951 afin de pouvoir acheter des services d'enseignement aux autorités scolaires provinciales. « En 1951, une nouvelle *Loi sur les Indiens* officialisait l'objectif général du gouvernement fédéral, soit d'intégrer les Autochtones dans la société canadienne. L'intégration des élèves autochtones dans les écoles provinciales était le moyen principal choisi pour atteindre cet objectif » [Traduction] (Persson, 1986, p.157).

Les élèves autochtones ont subi les conséquences des systèmes d'éducation imposés qui ne répondaient pas à leurs besoins ou qui avaient été imposés à leurs parents et grands-parents ou

aux membres de leur famille élargie. Les expériences négatives vécues par les Autochtones ont mené à une apathie et à un désintéressement relativement à l'éducation, qui n'est donc pas valorisée ni encouragée au sein des familles par les membres ayant vécu ces expériences. Les élèves autochtones ont cependant besoin de l'encouragement de leurs parents et de modèles positifs en plus de contenu autochtone pour réussir sur le plan académique.

Survol historique de l'enseignement dispensé aux Autochtones



La spiritualité est au centre de la culture autochtone, les peuples autochtones lui ayant toujours accordé une importance primordiale. Avant l'arrivée des Européens, leurs systèmes de gouvernance et d'éducation reposaient sur la spiritualité, et celle-ci guidait toutes leurs actions. Les écoles doivent promouvoir les croyances et la culture autochtones puisque « l'identité des élèves autochtones repose sur leur spiritualité [...] La spiritualité est la ressource intérieure qui

favorise la connaissance de soi et de son environnement, qui donne un sens à la vie en permettant d'établir un lien personnel avec cet environnement » [Traduction] (Doige, 2003, p.146-147).

Tout comme l'éducation a été utilisée autrefois pour annihiler la culture et la langue autochtones, elle peut maintenant contribuer au renforcement, à la restauration et à la renaissance de la culture, de l'histoire, des valeurs et des croyances des Autochtones dans les écoles fréquentées par leurs enfants. « L'éducation peut favoriser la survie des Premières nations seulement si elle contribue au développement de notre identité par la transmission de nos langues, traditions et croyances » [Traduction] (Longboat, 1994, p.39-40). Alors seulement pourrions-nous considérer que nous avons bouclé la boucle et fait renaître le savoir traditionnel autochtone et notre identité culturelle.

Le système d'éducation doit répondre aux besoins des Autochtones et non exiger d'eux qu'ils se plient à ses exigences comme cela a été le cas dans le passé et l'est encore aujourd'hui. Les recherches autochtones ont montré à maintes reprises que « les Premières nations souhaitent l'élaboration d'approches d'enseignement globales sur le plan de la culture plus naturelles et davantage axées sur la spiritualité » [Traduction] (AFN, vol 1. p.73). Certains rapports du gouvernement font aussi état du besoin de mettre sur pied des programmes d'études autochtones :

« L'intégration de la sagesse et du savoir des Premières nations aux programmes d'étude et aux méthodes d'enseignement dans les systèmes éducatifs, chez les Premières nations comme dans les provinces et territoires, assurera aux apprenants des Premières nations un milieu d'apprentissage positif et favorisera la réussite des élèves » (AINC, 2002).

Le manque de programmes autochtones a aussi fait l'objet de publications du gouvernement. Dans le Rapport du vérificateur général du Canada de 2000, il est en effet possible de lire que « le Ministère n'a pas l'assurance dont il a besoin que les élèves membres d'une Première nation reçoivent une éducation convenable sur le plan culturel » (Rapport du vérificateur général du Canada, 2000, p.4.5). De plus, dans le Rapport du Groupe de travail du ministre et d'autres rapports émanant du gouvernement, on recommande que « le Canada [collabore] avec tous les intervenants pour veiller à ce que tous les programmes et services éducatifs financés respectent le savoir autochtone et en fassent la promotion » (AINC, 2002).

Le besoin pressant de se doter de ressources éducatives dans lesquelles on peut trouver de l'information exacte et pertinente au sujet des Autochtones, de leur histoire et de leur culture constitue un défi important cerné par l'ensemble des écoles des Premières nations de l'Ontario.

Les livres scolaires ne contiennent pas d'information exacte et pertinente au sujet des Autochtones. L'étude nationale de l'APN a en effet montré que :

« Les manuels actuellement employés ignorent le plus souvent la contribution des Premières nations à l'histoire du Canada et contiennent de nombreuses inexactitudes. Le message qu'ils

véhiculent donne lieu à des conflits internes chez les étudiants membres d'une Première nation. La contribution des Premières nations au développement du Canada n'est toujours pas au programme de toutes les matières scolaires; les programmes culturels sont plutôt isolés, le plus souvent dans une perspective historique, et ils n'accordent aucune importance à la philosophie et aux valeurs qui sont essentielles au développement de l'identité des membres d'une Première nation et de leur intellect traditionnel » [traduction] (APN, vol 1, p.78).

Ce problème est aussi mentionné dans le Rapport du Groupe de travail national du ministre, qui précise que « les autorités provinciales et territoriales doivent constamment être à l'affût du portrait que l'on dessine des Premières nations et de leur histoire dans les textes et documents pédagogiques afin que les jeunes Canadiens puissent acquérir des informations et des connaissances exactes sur les Premières nations » (AINC, 2002). On recommande également dans le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones l'intégration de matériel didactique conçu pour les Autochtones dans tous les systèmes éducatifs, en plus d'y préciser que l'établissement de partenariats entre les gouvernements et les enseignants autochtones est essentiel :

« La Commission recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent avec les gouvernements, organisations et éducateurs autochtones en vue d'élaborer ou de continuer d'élaborer des programmes novateurs qui reflètent les cultures et les réalités communautaires autochtones et qui sont destinés : à tous les niveaux des écoles primaires et secondaires; aux écoles administrées par les autochtones; aux écoles relevant des provinces et territoires » (CRPA, vol 3, chapitre 5, section 3.2).

Les systèmes éducatifs étrangers imposés aux Autochtones ont eu une incidence sur leur sentiment d'appartenance. Les parents qui ont été privés de l'apprentissage de la culture et de la langue de leur propre peuple se trouvent maintenant dans une situation difficile car il leur est impossible de transmettre ces valeurs à leurs enfants; cependant, le savoir traditionnel est essentiel pour que les Autochtones puissent comprendre leur identité individuelle. Il « constitue un système totalement distinct de connaissances fondées sur des principes et des valeurs qui leur sont propres. Les peuples autochtones ont la conviction que le savoir traditionnel leur vient du Créateur et est d'essence spirituelle. Il représente un ensemble d'enseignements écologiques, de connaissances médicales, d'attitudes communes à l'égard de notre mère la Terre et du Cercle de la vie et un sentiment de parenté avec tous les êtres de la création » (CRPA, v3, c5, s7). Le savoir traditionnel est à la base même de la vie des Autochtones, et il a été prouvé que « les programmes éducatifs culturels favorisent le développement de la fierté, de la perception de soi et de l'identité des enfants » [Traduction] (AFN, vol 1, p.107).

Depuis plus de trente ans, les membres des Premières nations soutiennent ce qui suit :

« Il est essentiel de donner aux enfants autochtones la possibilité d'apprendre leur langue, leur histoire et leur culture à l'école. Les programmes scolaires [doivent] reconnaître la contribution des Autochtones à l'histoire du Canada et à la vie au pays » [Traduction] (FIC, 1972, p.28).

Les jeunes Autochtones d'aujourd'hui cherchent à donner un sens à leur vie; ils sont à la recherche de leur identité. Les études ont montré à maintes reprises qu'il est important que l'éducation favorise le développement d'une identité positive. Le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones présente d'ailleurs les craintes des Autochtones à ce sujet :

« Les anciens ont fait part aux commissaires [de la CRPA] des graves inquiétudes que leur inspirait la situation actuelle de l'éducation. Ils ne sont pas contre une participation à un système d'éducation foncièrement canadien mais ce qu'ils contestent, c'est l'exclusion du savoir traditionnel et de ses méthodes de transmission. Ils constatent qu'après leurs études, les jeunes et les adultes se retrouvent avec un sentiment confus de leur identité autochtone et sans les bases culturelles essentielles qui leur permettraient de participer pleinement au maintien des traditions de leur société » (CRPA, v3, c5, s7).

Des rapports émanant du gouvernement fédéral reconnaissent aussi la nécessité d'inclure du contenu autochtone dans les programmes scolaires. Selon le Rapport final du Groupe de travail national du ministre sur l'éducation :

« Des siècles de commerce, d'évolution culturelle et d'interaction sociale entre les Premières nations ont produit un vaste ensemble de connaissances qui mérite d'être inclus dans le programme de toutes les écoles et de tous les établissements d'enseignement postsecondaire à titre d'information valide et importante » (AINC, 2002).

D'innombrables études et rapports produits par des groupes de membres des Premières nations ont confirmé la nécessité d'enseigner du contenu autochtone aux élèves afin de les préparer à mener une vie couronnée de succès. « Les élèves solidement ancrés dans leur culture et possédant une identité positive sont beaucoup plus productifs à l'école et dans la vie en général » [Traduction] (APN, vol 1, p.73). Des documents publiés par le gouvernement fédéral comme le Rapport du vérificateur général de 2000 abondent aussi dans le même sens : « nous croyons que le Ministère ne peut réussir à fournir une éducation aux élèves indiens que si leurs besoins et leurs aspirations sont bien cernés et pris en compte par un système d'éducation conçu pour y répondre » (Vérificateur général, 2000, p. 4-22).

Il est maintenant nécessaire de s'assurer que les élèves autochtones ne soient plus privés de l'apprentissage de leur culture, de leur histoire, de leur vision du monde et de leurs valeurs. L'enseignement axé sur la culture devrait même être à la base de leur éducation. En effet, si on

enseigne aux enfants leur culture et l'histoire de leur peuple, ils auront naturellement une attitude positive quant à leur identité autochtone. Si leur culture ne fait pas partie du programme comme cela a été le cas dans le passé, les enfants finiront par croire qu'elle ne revêt aucune importance et qu'elle est inférieure.

Les écoles peuvent aujourd'hui réparer les torts du passé; elles sont en effet dans une position qui leur permet de promouvoir et de favoriser l'identité culturelle et la fierté des élèves autochtones, qui, à leur tour, leur permettra de développer une bonne estime d'eux-mêmes et un sentiment de confiance en soi. Ce type d'enseignement fournira aux élèves autochtones une base solide qui les aidera à réussir à l'école sur tous les plans.

En 2007, une des priorités du ministère de l'Éducation de l'Ontario était l'éducation des autochtones, et il a publié son « Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit : Pour améliorer la prestation d'une éducation de qualité aux élèves autochtones des écoles de l'Ontario financées par la province ». Dans ce document, « le Ministère s'engage à élaborer des stratégies qui auront les effets suivants :

- augmenter la capacité du système d'éducation à répondre aux besoins des élèves des Premières nations, Métis et Inuit en matière de culture et d'apprentissage;
- fournir des programmes, des ressources et des services de qualité pour donner à ces élèves des possibilités d'apprentissage qui favorisent l'amélioration du rendement scolaire et la construction identitaire;
- offrir un programme d'études qui facilite l'apprentissage par tous les élèves de la culture, de l'histoire et des perspectives traditionnelles et contemporaines des Premières nations, des Métis et des Inuit, et qui contribue également à sensibiliser le personnel des conseils, le personnel enseignant et les conseillères et conseillers scolaires élus;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies qui favorisent la participation accrue des parents, des élèves, des collectivités et des organisations des Premières nations, des Métis et des Inuit aux efforts d'amélioration du rendement scolaire » (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2007, p.7).

BIBLIOGRAPHIE

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes. Chapitre 4 : Affaires indiennes et du Nord Canada – L'enseignement primaire et secondaire*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2000.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS. *Tradition et éducation : vers une vision de notre avenir*, Ottawa : Assemblée des Premières nations, 1998.

CANADA. MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. *Nos enfants : Gardiens du savoir sacré – Rapport final du Groupe de travail national du ministre sur l'éducation*, Ottawa : ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2002.

DOIGE, L. « A Missing Link: Between Traditional Aboriginal Education and the Western System of Education », *Canadian Journal of Native Education*, 1997, 27(2), pp.144-160.

HAMPTON, E. « Towards a Redefinition of Indian Education », publié par M.Battiste & J.Barman dans *First Nations Education in Canada: The Circle Unfolds*, Vancouver, C.-B. : UBC Press, 1995.

LONGBOAT, D. « First Nations Control of Education: The Path to our Survival as Nations », publié par J.Barman, Y.Hebert & D.McCaskill dans *Indian Education in Canada: Volume 2: The Challenge*, Vancouver, C.-B. : UBC Press, 1987, pp. 22-42.

FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA. *La maîtrise indienne de l'éducation indienne*, Ottawa : Fraternité des Indiens du Canada (maintenant l'Assemblée des Premières nations), 1972.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*, Toronto, Ontario : ministère de l'Éducation, 2007.

PERSSON, D. « The Changing Experience of Indian Residential Schooling: Blue Quills, 1931-1970 ». publié par J.Barman, Y.Hebert & D.McCaskill dans *Indian Education in Canada: Volume 1: The Legacy*, Vancouver, C.-B. : UBC Press, 1986, pp.150-168.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa : ministère de l'Approvisionnement et des Services, 1996.